

Canton de Gamaches

Beauchamps

Une haute distinction décernée à des gens ordinaires

« Si aujourd'hui mon père qui a 92 ans, a pu avoir notre jeune frère Michel, c'est parce que Charles et Marie Monnier nous ont sauvé la vie, à mon frère Roger et à moi-même. Si nos enfants et nos petits-enfants sont là, ils le doivent également à Charles et Marie Monnier, » a insisté Jacques Wening.

Dimanche, Jacques Wening a reçu la médaille des « Justes parmi les Nations » de Yad Vashem, décernée à titre posthume, à Charles et Marie Monnier, qui l'ont protégé ainsi que son frère de la barbarie nazie, lors de la seconde guerre mondiale. Cette médaille a été remise par Dina Sorek, ministre conseiller à l'information, en présence de Victor Kupeminc, délégué du Comité français pour Yad Vashem, de Bernard Florin, secrétaire général du sous-préfet d'Alain Brière, maire de Beauchamps, de la famille Wening et de Beauchampois qui ont côtoyé les deux enfants juifs pendant la guerre.

« Charles et Marie Monnier étaient des gens simples. Charles était un homme généreux, expansif, Marie était calme et réservée. Ces gens simples ne se sont jamais posés la question de savoir ce qu'il fallait faire. Ils nous connaissaient d'avant la guerre. Ils savaient ce qui allait se passer. Ils nous ont protégés, nous ont nourris, ils nous ont sauvés. Mais toute la population de Beauchamps était également là, car il était bien évident que nous ne pouvions pas rester dans ces conditions s'il n'y avait eu cette complicité active de la population de Beauchamps. Alors lorsque j'entends dire aux Etats Unis où j'ai vécu, que tous les Français étaient comme ci et comme ça ! Je réponds qu'ils n'ont pas tous été comme ci ou comme ça ! Beaucoup ont fait leur devoir au péril de leur vie, » a témoigné Jacques Wening.

«Le peuple juif n'oublie pas»

«Le peuple juif n'oublie pas le mal qui lui a été fait par les uns, ni le bien prodigué par les autres, ces personnes lumineuses et généreuses, qui ne demandant d'ailleurs aucun honneur, mais que nous voulons remercier individuellement. Car il faut bien saisir ce que représentait à cette époque, la protection de Juifs : La barbarie nazie était une machine de mort infernale, minutieuse et exhaustive, qui ne laissait rien au hasard. Plus de 76.000 Juifs, soit un quart de la population juive

en France, seront déportés et exterminés dans les camps de la mort. Cette entreprise de mort a pu se dérouler aussi à cause des collaborateurs qui aidèrent dans leur besogne les nazis, parfois même les devancèrent. Bien plus nombreuse, une grande majorité est restée silencieuse et passive, parfois par indifférence, souvent par peur. Mais il y eut des personnes investies corps et âmes dans le sauvetage de quelques juifs. En toute simplicité, en toute abnégation, en mettant leur propre vie en péril. Pourtant ces personnes considèrent que ce qu'elles ont fait était naturel, qu'elles n'auraient pu agir autrement. Elles ne se rendaient pas compte qu'elles accomplissaient quelque chose d'exceptionnel. Elles étaient tout simplement des êtres humains qui venaient au secours d'autres êtres humains désespérés. Leur noblesse d'âme leur a permis de dépasser la peur et la lâcheté. En agissant ainsi elles n'ont pas seulement sauvé des innocents d'une mort certaine, se dressant contre la barbarie, elles ont sauvé la dignité de l'homme, elles ont sauvé l'humanité toute entière, » précisa Mme Sorek en rappelant que la reconnaissance de « Juste parmi les Nations » est le plus grand hommage que l'Etat d'Israël puisse faire. Et de conclure par ces mots : « le devoir de mémoire est encore un acte de justice envers les Justes connus et inconnus, mais la mémoire est encore un bien très précieux à l'homme pour construire son avenir, un bien qui, s'il n'est pas manipulé, peut nous éviter de reproduire sans cesse les mêmes erreurs, les mêmes lâchetés. La mémoire intelligente peut nous aider à détecter dans notre présent les signes avant-coureurs menant à de nouveaux drames, car l'histoire ne se répète jamais à l'identique. »

Pour Bernard Florin, secrétaire général du sous-préfet, « je crois que c'est notre devoir de faire vivre ces paroles qui viennent d'être dites et tous les repères qu'elles nous donnent par un engagement et une vigilance constante qui doit prendre toutes les formes de l'éducation mais aussi, c'est mon tra-

vail de la répression, sans faiblesse s'il y a lieu. »

«Etait-il facile de s'opposer ?»

«Etait-il facile de s'opposer à l'appareil nazi ? Interrogé Alain Brière avant de répondre : Sûrement pas. Un cheminot mécanicien refusa de conduire un train en partance pour l'enfer, il le paya de sa vie. Quelques convois furent secourus dans les gares d'attente, mais peu, beaucoup trop peu. Face à la fureur destructrice certains ont collaboré, d'autres ont fermé les yeux et certains résistèrent diversement. Ici à Beauchamps, comme ailleurs, dans ce contexte de peur, de mort, d'interrogations perpétuelles pour la vie de demain, une femme, un homme, Marie et Charles Monnier ont résisté, ont combattu à leur manière. Ils ont caché et élevé Jacques et Roger Wening que leur avaient confiés leurs parents, présentant que le pire allait venir. La guerre durant, dans ce village de France qui en est tout honoré ce jour, deux enfants furent adoptés par « un Père et une Mère » qui leur apportèrent tout simplement la vie, avec les modestes moyens à leur disposition. Tout cela bien sûr avec la complicité de toute une population qui savait bien que l'ancien gérant du café d'Incheville n'avait jamais eu d'enfant. Personne n'était occupé sauf heureusement l'occupant. Personne ne méconnaissait les risques pris, peut-être que la plénitude des horreurs possibles n'était pas maîtrisée, la pleine



La famille Wening a reçu de mains de Dina Sorek, ministre conseiller à l'information, la médaille des Justes pour Marie et Charles Monnier

connaissance historique ne viendra qu'après un long chemin, qu'après le retour de femmes et d'hommes qui comme Mme Simone Weill ou M. Zisman Wening inlassablement témoignent afin que plus jamais telle horreur ne soit possible, que plus jamais l'humanité ne connaisse telle bestialité, » souligne le maire, non sans une certaine émotion.

Alain Brière a également lu un message du député Jérôme Bignon, retenu par ailleurs, et qui avait tenu à s'associer à cette cérémonie en ayant fait parvenir un cliché du jardin des Justes

qu'il a ramené du Mémorial de Yad Vashem à Jérusalem. La famille Wening et les personnalités se sont ensuite rendues au cimetière où reposent Charles et Marie Monnier pour un instant de recueillement. La Famille Wening poursuit inlassablement le devoir de mémoire en témoignant. Plusieurs de ses membres se rendront en mai prochain en Israël. Ils ont alors confié à M. Brière le soin d'inviter deux jeunes pour les accompagner lors de ce voyage. . C. Legrand

Mémoire de déporté

Mon père a été l'un des tous premiers déportés juifs de France. Il a fait partie de ces rafles où la police française demandait aux juifs de se présenter au commissariat pour décliner leur identité. Il lui a dit d'aller chercher une valise chez lui. Très discipliné, respectueux des lois, il est revenu avec sa valise au commissariat de police de la rue Béranger à Paris et il a été interné à Pithiviers pendant un an jusqu'en mai 1942 avant d'être inclus dans le 4^e convoi français à destination de Auschwitz. Là il a réussi à vivre par miracle. Il a fait ensuite partie de la marche de la mort entre Auschwitz et Mathausen où il est resté cinq ou six semaines en quarantaine. C'est à dire qu'on les mettait sous une

douche, avant de les mettre dehors nus alors qu'il faisait -25° et c'était comme ça toute la journée et quelquefois même toute la nuit. Il n'en est pas mort, il a eu de la chance ! Certains disent qu'il avait la providence divine. Il a terminé la guerre dans un commando du camp de Mathausen dans le Tyrol autrichien où il devait creuser le fameux réduit alpin. Délivré par les armées américaines, le 6 mai 1945, il est rentré chez lui. Il a pris le métro avec sa tenue. Il n'avait bien évidemment pas de ticket, le poinçonner l'a alors laissé passer. Il est rentré chez lui, là il retrouve sa femme : premier miracle ! Puis il retrouve ses enfants : deuxième miracle !

Paroles de philosophe

«Vous devez vous demander pourquoi nous nous évertuons à penser à ces années terribles ? a interrogé Madame la Ministre, Dina Sorek. Et de répondre à cette question en citant le philosophe Vladimir Jankélévitch qui esquisse la réponse suivante : «quelque chose nous incommode. Ces innombrables morts, ces massacrés, ces torturés, ces pleurés, ces offensés sont notre affaire

à tous. Qui en parlerait si nous n'en parlions pas ? Qui même y penserait ? Dans l'universelle amnistie morale accordée depuis longtemps aux assassins, les déportés, les fusillés, les massacrés n'ont plus que nous pour penser à eux. Si nous cessions d'y penser, nous achèverions de les exterminer, et ils seraient anéantis définitivement.»

Au conseil municipal

Déchets végétaux : l'aménagement d'une plate forme d'accès au box et container ne sera réalisable qu'à condition qu'une commune voisine, dont les habitants s'avèrent des utilisateurs réguliers du point de dépôt actuel, accepte de participer à l'investissement. M. le Maire est chargé de présenter ce projet à son collègue.

Bureau de poste : les devis ont été demandés pour permettre de séparer le local administratif de la partie habitation, suite au vœu de la poste d'extraire le logement de fonction du bail de location.

Les travaux à réaliser dans le bureau ainsi que dans le logement, pour le rendre à nouveau habitable et louable à un particulier, seront confiés à :

- l'entreprise Poyé pour la pose de cloison suivant devis de 648 Euros HT.
- l'entreprise Leroy pour la partie chauffage suivant devis de 6.464 Euros HT.
- l'entreprise Electric 2000 pour la réfection totale de l'installation

électrique suivant devis de 8.784 Euros HT.

Voie communale : la proposition établie par la DDE qui tient compte de l'usure et l'ancienneté du revêtement prévoit le reprofilage suivi d'un enduit de surface dans la rue du Hamel ainsi que dans la rue du Lieu Dieu entre le pont côté Gousseauville et le barrage piscicole. Ces travaux d'entretien estimés à 3.284 Euros pour la rue du Lieu Dieu et à 14.619,90 Euros pour la rue du Hamel seront réalisés prochainement et feront l'objet d'une demande de subvention.

La réfection des trottoirs route d'Incheville sera réalisée par l'Entreprise Lhotellier au coût HT de 4.107,12 Euros dès réalisation d'un muret de soutènement dont devis en attente.

Cette même entreprise est également chargée de la réalisation d'un puisard de collecte des eaux de ruissellement de l'impassé de la Sucrene suivant devis d'un montant HT de 3.665 Euros.

Lotissement : suite à l'analyse détaillée des offres, c'est la soumission la plus avantageuse économiquement présentée par l'Entreprise Lhotellier qui a été retenue.

Le lot espace vert sera confié à la Société Picardie Environnement dont l'offre apparaît la mieux étudiée bien qu'elle ne soit pas la moins disante.

Le conseil municipal a également approuvé la convention à passer avec le SIER Nord Vimeu relative aux travaux d'électrification fixant la participation à 49.989 Euros.

Divers : une partie de l'équipement informatique de la mairie datant de 1998 sera renouvelé par la Société Magnus. La vitrine extérieure d'affichage, devenue insuffisante, sera également remplacée.

L'assemblée a pris connaissance du bilan de fonctionnement du centre aéré de juillet 2004 qui laisse apparaître une charge communale de 105 Euros par enfant déduction faite

de la participation des famille et de diverses aides.

Une subvention de 60 Euros est allouée à l'association du pavillon Allard et Isabelle de Eu.

L'alignement de peupliers en bordure de la RD 1015 côté Gamaches déborde sur le domaine public et présente un danger pour les usagers. Le conseil décide de procéder à son abattage.

Le crédit bail, avec promesse de vente à intervenir avec M. Coïnt pour la mise à disposition d'un local commercial, prendra effet le 1^{er} mars 2005 pour une durée de 96 mois moyennant un loyer mensuel de 190,56 Euros HT.

La remise de prix de l'entrepreneur Lepar pour le nettoyage décapage du court de tennis est acceptée.

Participation à charges communales : connaissance est donnée des participations obligatoires à diverses structures : SIVOS de Gamaches 14.473 Euros, Communauté de communes du Vimeu (transport

scolaire) 789,60 Euros, ADEVI 6 pour 148,05 Euros, CAT du Vimeu 789,60 Euros, SIER Nord Vimeu 6.037,84 Euros, service départemental d'incendie 27.979,87 Euros.

La contribution afférente au SIVOM de Gamaches sera directement supportée par le contribuable. Les autres participations seront financées par le budget communal.

Taux d'imposition : en augmentation de 2,28 % par rapport à l'exercice précédent, le produit fiscal assuré à taux d'imposition constant suffira à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. L'assemblée décide donc le maintien des taux communaux à leur niveau de l'exercice 2004 qui se décomposent comme suit : taxe d'habitation 7,96 %, foncier bâti 19,47 %, foncier non bâti 42,99 %, taxe professionnelle 8,89 %.

Vote des budgets primitifs 2005 :
- budget principal : il équilibre en recettes et dépenses à la somme de : section de fon-

ctionnement 611.663 Euros et section d'investissement 70.387 Euros.

- budget lotissement : la dépense pour la réalisation des différents équipements, s'élève à la somme de 57.684 Euros. L'équilibre de ce budget sera assuré par la vente des 27 lots.

Beauchamps

Buffet dansant

Les ACPG-CATM de Beauchamps organisent leur buffet dansant le samedi 9 avril à 19 h 30, salle polyvalente, animé par l'orchestre Martial Dancourt. Ambiance assurée pour tous les âges.

Prix d'entrée : 20 euros.
Réservations aux 03 22 30 83 56 - 03 22 30 89 30 - 03 22 26 14 96. Délai d'inscription jusqu'au 2 avril.